

Compte-rendu de la réunion CPPR du 26-10-2017

Présents : Jean-Claude DESSERT, Eric RAYNAUD, Serge NIMESGERN, Maud VARIN, Marielle TOUSTOU.

Excusé : Olivier BEAUJEAU

• Revoir les aides des régions

Rappel des aides fédérales aux URASCE:

Aide forfaitaire : 1 000€ + 180€ par ASCE

Aide déplacement CD/PU : 350 euros par déplacement pour le PU, le VPU ou le représentant élu de l'URASCE (Métropole) jusqu'à 3 déplacements. 1 200€ pour les ultra-marines

Aide insulaire : Océan indien + Antilles Guyane : 1 800€ chacun

St Pierre et Miquelon : 1400€

Paca Corse : 800€

Aide à l'organisation d'un CD/PU : 500 euros à l'organisateur. C'est dans le cahier des charges "Organisation d'un séminaire CD/PU".

Aide aux URASCE qui organisent une manifestation régionale : 300 euros.

Exemple : le week-end à la carte en Auvergne.

JCD : quels critères pour l'attribution de cette aide? Une seule demande en 2017.

La région Auvergne fait son week-end à la carte chaque année. Ils ont eu cette aide 3 fois déjà.

Critères d'attribution.

- il faut que ce soit une manifestation organisée par l'URASCE.

- le dossier de présentation de la manifestation avec le budget prévisionnel doit être envoyé à la CPPR au plus tard 2 mois avant la manifestation.

- l'aide est versée en une seule fois à réception du bilan moral et financier et de quelques photos de la manifestation.

- le montant de l'aide est de 300 euros.

- l'aide forfaitaire de la FNASCE est versée si l'URASCE participe au moins à hauteur du même montant à la manifestation.

- la manifestation doit être ouverte à l'ensemble des ASCE de la région sans exception.

- la manifestation doit comporter au moins 2 activités. Le but est de faire participer le plus de monde possible.

- l'aide ne sera accordée qu'une seule fois par an par URASCE.

- une URASCE ne pourra prétendre à cette aide 2 années de suite (sauf si l'enveloppe globale provisionnée pour cette aide n'est pas atteinte. A examiner au cas par cas).

- voir avec les PU et VPU pour annoncer au séminaire de fin d'année s'ils feront une demande d'aide FNASCE pour une manifestation régionale dans l'année N+1.

Cela permettrait de préparer le budget de la CPPR.

Participation à la Culture en Fête à Vatan : 1000 euros par URASCE qui se déplace.

Aide au PU et VPU qui viennent aux congrès et qui ne sont pas présidents d'ASCE.

Cette aide n'a pas de montant fixe chaque année.

Montant : base du montant de la chambre double de la manifestation.

L'aide est accordée même s'il n'y a pas d'atelier pendant le congrès et si le PU ou VPU n'est pas remboursé par l'URASCE, son ASCE ou par l'administration.

Un seul remboursement par URASCE et par an.

Cette décision a déjà été prise en CDF.

Remarques globales :

Il faut remettre à jour le site avec les informations que nous venons de voir.

Il existe un tableau qui regroupe toutes les aides par secteur, pour tous les secteurs.

Proposition d'Olivier : 100 euros pour les URASCE qui utilise @lias compta?

SN est favorable.

JCD : la compta de l'URASCE n'est pas insurmontable. C'est beaucoup de donner 100 euros pour une compta minimaliste finalement.

SN : la compta est minimale parce que les URASCE n'organisent pas beaucoup de choses. Si l'URASCE tourne correctement, tout doit passer par sa compta.

SN : le trésorier d'une URASCE est certainement déjà trésorier d'une ASCE. Il travaille certainement déjà sur @lias compta.

MT : on fait un tour des régions au séminaire pour voir combien d'URASCE utilisent @lias compta. En fonction, on prendra des décisions pour instaurer ou pas une aide incitative. A suivre (piste de travail).

• Statuts des URASCE :

JCD : rappel à faire au séminaire. Les URASCE doivent mettre leurs statuts en conformité avec les statuts-types. Il est préconisé de les faire relire par la FNASCE avant de les valider en AGE.

C'est Marie-François, Yves et Eric qui relisent les statuts remis en conformité. Envoi à faire à la CPPR (JC Dessert).

Pour toutes les URASCE, il faut envoyer un exemplaire à la CPPR et à la FNASCE.

JCD va faire un rappel au séminaire auprès des PU et VPU.

Il faut envoyer un exemplaire à la FNASCE une fois validé en AGE.

• Participation de la CPPR au CDPU :

Une décision prise par le CDF en Martinique permet à un membre de la CPPR de participer à un CD/PU sur demande du responsable de la CPPR.

Pour le fonctionnement de la CPPR, il faut demander au séminaire les dates des réunions régionales, des AG, les tailles des chemises pour le congrès, envoi des photos pour la présentation au congrès.

Maud propose de prendre un appareil photo au séminaire et de prendre les photos sur place.

Pause méridienne

Journées DASCE 2018 : du 19 au 21 septembre à Angoulême. (dates possibles).

Séminaire possible en suivant au mois d'octobre. La région Auvergne serait candidate.

Prochain séminaire : à proposer au CDF :

JCD : du 5 au 8 février ou du 5 au 8 mars 2018? Proposition d'Eric du 19 au 22 février ?

Roland Bigorre avait proposé de l'organiser à Alenya si pas d'autre candidat. Il a confirmé par téléphone en séance qu'il pouvait s'en charger.

Problème néanmoins d'organiser un séminaire en février/mars, de faire passer un prévisionnel sous quinzaine sans pour autant avoir de certitude sur les dates du séminaire qui doivent être arrêtées par le CDF, Mais quand ?

• **Cahier des charges CD/PU**

Changer l'en-tête : modifier le logo + le titre du cahier des charges : "Organisation des rencontres du comité directeur fédéral et des présidents d'unions régionales".

Ce document existe depuis 2013. Il a été refait avec le nouveau montant de l'aide : 500 euros.

A modifier dans le cahier des charges :

Les dates de ces rencontres seront proposées par le président de la CPPR en concertation avec les présidents d'URASCE, puis validées par le comité directeur de la FNASCE.

Le dossier de candidature devra parvenir au président de la CPPR 1 mois avant le séminaire précédent.

"la seconde d'une capacité minimum de 50 personnes"

Rajouter d'avoir un tableau papier dans chaque salle.

On enlève la phrase "Elles se font généralement dans des établissements équivalents à 2 ou 3 étoiles".

Prévoir la possibilité de chambres individuelles.

Transports

"L'organisateur doit prévoir un système de navettes pour véhiculer les participants à leur arrivée et à leur départ."

Rajouter dans le paragraphe "Hébergement – Restauration", paragraphe "Visites" :

"Les visites culturelles éventuelles doivent être prévues en dehors des plages de travail des journées."

A rajouter dans la recevabilité du dossier :

"Un projet de budget détaillé incluant l'ensemble des frais (salles, pauses, transports, ...) doit être joint au dossier de candidature".

• **Projets de travaux à faire**

Il faut reprendre les travaux des 4 ateliers du congrès. Analyser les résultats des sondages et les retours des ateliers et aller plus loin.

Question à poser aux PU et VPU :

Qu'attendez-vous de la CPPR? Quels sont les besoins? Idem à poser au CDF.

ER : la CPPR est plutôt là pour aider à favoriser le travail avec les URASCE, le légitimer par rapport à la FNASCE. Il va être de plus en plus compliqué de travailler seul en tant qu'ASCE.

Il faudrait que la CPPR soit présente en réunion régionale pour porter la bonne parole en région et faire passer le message fédéral.

Les URASCE devraient convoquer des membres de la CPPR aux réunions régionales.

Ex : il est important que les URASCE sachent que si elles ont un besoin de formation, elles peuvent être organisées en région.

Dans le questionnaire à faire passer au prochain séminaire : rajouter une colonne pour savoir si l'URASCE souhaite avoir un représentant de l'URASCE chez lui (MV).